

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents	Christian Lamouline, <i>Président du Conseil</i> ; Joël Riguelle, <i>Bourgmestre</i> ; Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseïne, Thibault Wauthier, Agnès Vanden Bremt, Sabrina Djerroud, <i>Echevins</i> ; Marc Vande Weyer, Michaël Vander Mynsbrugge, Pierre Tempelhof, Maude Van Gyseghem, Laure De Leener, Gladys Kazadi, Laila Bougmar, Geoffrey Van Hecke, Vincent Lurquin, Fatiha Rezki, Patrick Issenghe, Nicolas Pantidis, Mélanie Van Hoef, Marc Hermans, <i>Conseillers communaux</i> ; Philippe Rossignol, <i>Secrétaire communal</i> .
Excusés	Vincent Riga, Thomas Villa, Rudi Landeloos, Houari Bailiche, <i>Conseillers communaux</i> ; Jean-François Culot, <i>Président du CPAS</i> .

Séance du 27.06.19

#Objet : Département Education et Temps Libre - Service des Sports - Modification du règlement de tarification pour l'utilisation des installations sportives du complexe sportif communal à partir du 1er juillet 2019 (saison 2019-2020) - Approbation#

Séance publique

EDUCATION ET TEMPS LIBRE

Sport

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu le règlement d'ordre intérieur du complexe sportif de Berchem-Sainte-Agathe tel qu'approuvé par le Conseil communal du 27 juin 2019;

Vu le règlement communal pour la reconnaissance et l'attribution de subsides adopté par le Conseil communal du 26 mai 2016;

Vu le règlement de tarification du complexe sportif communal adopté le 21 décembre 2017 par le Conseil communal, applicable depuis le 1^{er} janvier 2018;

Attendu que la concession pour l'exploitation de la cafétéria du complexe sportif communal a pris fin le 15 décembre 2018 et que 2 locaux (C et D) sont actuellement inoccupés (voir plan en annexe);

Considérant la demande de plusieurs clubs sportifs notamment d'arts martiaux de pouvoir disposer de salles pour pratiquer leur activité et le taux d'occupation maximal actuel;

Considérant la possibilité de développer dans ces 2 locaux des activités sportives actuellement inexistantes au complexe sportif telles que la gymnastique, danse contemporaine, sport cérébral, ...);

Attendu que la réaffectation de la cafétéria en 2 salles omnisports (C et D) nécessite l'obtention d'un permis, l'adaptation de la couverture d'assurance et implique certains aménagements en termes de sécurité;

Attendu que le plan de réaffectation de la cafétéria en salles omnisports a reçu un avis favorable du SIPPT (voir plan en annexe);

Attendu que la réaffectation nécessite la définition de nouveaux tarifs de location;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

La réaffectation des 2 locaux habituellement utilisés pour l'exploitation de la cafétéria du complexe sportif tels que décrits dans le plan en annexe en 2 salles omnisports (arts martiaux, gymnastique, sport cérébral, ...) gérées comme les autres infrastructures du complexe sportif et pour lesquelles un tarif spécifique est appliqué, est approuvée.

Article 2:

L'utilisation par le public des salles C et D est conditionnée à l'obtention des autorisations et permis nécessaires le cas échéant et à l'adaptation de la couverture d'assurance.

Article 3:

La modification du règlement de tarification pour la location des installations au complexe sportif communal à partir du 1^{er} juillet 2019 (saison 2019-2020) est approuvée comme suit:

"Règlement de tarification pour la location des installations au complexe sportif communal de Berchem-Sainte-Agathe - D'application à partir du 1^{er} juillet 2019

Article 1: Paiement de la location

Les locations sont payables, à l'avance, par versement au compte de l'administration communale destiné à cet effet ou au comptant auprès de la caisse communale. Les locations occasionnelles de moins de 50 euros peuvent être payées au complexe sportif contre délivrance d'un reçu de paiement. Tout contrevenant à la présente disposition pourra être exclu des installations sportives par décision du Collège des Bourgmestre et Echevins. Le loyer des heures non utilisées n'est en aucun cas remboursable.

En cas d'indisponibilité des terrains pour force majeure (par exemple en cas de panne), ou suite à une décision souveraine de l'administration communale (par exemple fermeture exceptionnelle pour raisons d'entretien), les locations des installations sportives déjà payées correspondant à la période d'indisponibilité pourront être remboursées.

En aucun cas, une indemnité ne pourra être réclamée à l'administration communale.

Article 2: Tarifs pour les locations ponctuellesA. Hall OmnisportsA.1. Associations

<i>Hall Omnisports Par heure Sports collectifs</i>		
	<i>Association berchemoise reconnue</i>	<i>Association non- reconnue</i>
<i>Par plateau (1/3 de hall)</i>	€ 7,50	€ 30,00
<i>Toute la salle (3/3 de hall)</i>	€ 15,00	€ 55,00

A.2. Particuliers

Hall Omnisports TENNIS Par terrain/heure Ces tarifs sont également d'application aux terrains extérieurs		
	berchemois	non-berchemois
- 18 ans / + 55 ans*	€ 7,50	€ 15,00
+ 18 ans	€ 15,00	€ 20,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

Hall Omnisports BADMINTON Par terrain/heure		
	berchemois	non-berchemois
- 18 ans / + 55 ans*	€ 7,50	€ 11,00
+ 18 ans	€ 11,00	€ 15,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

B. Salles A - B - C

B.1. Associations

Salles A/B/C Par salle/heure		
	Association berchemoise reconnue	Association non- reconnue
- 18 ans / + 55 ans*	€ 5,00	€ 15,00
+ 18 ans	€ 8,50	€ 25,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

B.2. Particuliers

Salles A/B/C Tennis de table Par table/heure		
	berchemois	non-berchemois
- 18 ans / + 55 ans*	€ 4,00	€ 5,00
+ 18 ans	€ 5,00	€ 6,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

C. Terrains de football

<i>Par terrain/heure et demie Avec douches</i>		
	<i>Association berchemoise reconnue</i>	<i>Association non- reconnue</i>
<i>Entraînement/match Jeunesse Avec responsable club</i>	€ 7,50	€ 30,00
<i>Entraînement/match Adultes Avec responsable club</i>	€ 13,50	€ 55,00
<i>Demi-terrain sans douches (si terrain inoccupé)</i>	€ 10,00	€ 20,00
<i>Terrains sans douches (si terrain inoccupé)</i>	€ 15,00	€ 30,00

D. Salle DD.1. Associations

<i>Salle D Par heure</i>		
	<i>Association berchemoise reconnue</i>	<i>Association non- reconnue</i>
<i>- 18 ans / + 55 ans*</i>	€ 5,00	€ 10,00
<i>+ 18 ans</i>	€ 7,50	€ 15,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

D.2. Particuliers

<i>Salle D Par heure</i>		
	<i>berchemois</i>	<i>non-berchemois</i>
<i>- 18 ans / + 55 ans*</i>	€ 5,00	€ 12,00
<i>+ 18 ans</i>	€ 10,00	€ 18,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

Article 3: Tarifs pour les locations par saison (abonnements)A. Hall Omnisports

A.1. Associations

Les clubs ayant une saison plus courte doivent communiquer leur nombre de mois à l'avance. Les tarifs seront calculés par mois. Un mois commencé est totalement dû.

Hall Omnisports Du 1er septembre au 30 juin Par terrain/par heure Sports collectifs		
	Association berchemoise reconnue	Association non- reconnue
Volleyball/Basketball/Tennis		
- 18 ans / + 55 ans*	€ 125,00	€ 500,00
+ 18 ans	€ 250,00	€ 1.000,00
Foot en salle (1 semaine sur 2)		
- 18 ans / + 55 ans*	€ 125,00	€ 500,00
+ 18 ans	€ 250,00	€ 1.000,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

A.2. Particuliers

Hall Omnisports TENNIS/BADMINTON Ces tarifs sont également d'application aux terrains extérieurs (tennis) Par terrain/par heure		
	berchemois	non-berchemois
Du lundi au vendredi de 9h à 17h	€ 175,00	€ 350,00
Samedi et en semaine après 17h	€ 185,00	€ 370,00
Dimanche entre 14h et 18h	€ 150,00	€ 300,00
+ 55 ans*	€ 90,00	€ 180,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

B. Salles A - B - C

B.1. Associations

Les clubs ayant une saison plus courte doivent communiquer leur nombre de mois à l'avance. Les tarifs seront calculés par mois. Un mois commencé est totalement dû.

--

Salles A/B/C Du 1er septembre au 30 juin Par terrain/par heure		
	Association berchemoise reconnue	Association non- reconnue
- 18 ans / + 55 ans*	€ 160,00	€ 450,00
+ 18 ans	€ 320,00	€ 900,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

C. Terrains de football

Les clubs ayant une saison plus courte doivent communiquer leur nombre de mois à l'avance. Les tarifs seront calculés par mois. Un mois commencé est totalement dû.

Par terrain/heure et demie Avec douches Du 15 août au 15 juin Football et American football		
	Association berchemoise reconnue	Association non- reconnue
- 18 ans / + 55 ans*	€ 250,00	€ 1.000,00
+ 18 ans	€ 500,00	€ 2.000,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

D. Salle D

Salle D Du 1er septembre au 30 juin Par salle/par heure		
	Association berchemoise reconnue	Association non- reconnue
- 18 ans / + 55 ans*	€ 160,00	€ 320,00
+ 18 ans	€ 240,00	€ 480,00

*= tarif spécial pour les + 55 ans et associations de seniors. Uniquement valable sur présentation de la carte d'identité, excepté les mercredi après-midi, week-ends et en semaine après 17h.

Article 4: Tarifs divers

- Utilisation de douche uniquement: € 1,50 par personne.
- Terrains de pétanque: utilisation gratuite après demande.

- *Les tarifs pour les tournois et les stages de jeunesse sont les tarifs applicables pour les locations ponctuelles.*
- *Eclairage extérieur par heure et demie (terrain de foot):*

<i>Association berchemoise reconnue</i>	<i>Association non-reconnue</i>
<i>€ 6,50</i>	<i>€ 12,50</i>

Article 5: Exonérations

- *Sont exonérées d'office du paiement du tarif de location:*
 - 1. Les écoles et académies berchemoises.*
 - 2. Les écoles dont l'Administration communale de Berchem-Sainte-Agathe fait partie du Pouvoir Organisateur.*
- *Sont exonérés pour autant qu'ils aient reçu une autorisation préalable de la part du Collège des Bourgmestre et Echevins:*
 - 1. Les jeunes sportifs de haut niveau.*
 - 2. Les actions humanitaires et sociales.*
 - 3. L'asbl "Maison de Jeunes de Berchem-Sainte-Agathe".*
 - 4. L'asbl "Cohésion sociale de Berchem-Sainte-Agathe".*

Article 6:

Le présent règlement entre en vigueur le 1er juillet 2019 (saison sportive 2019-2020).

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 17 votes positifs, 2 votes négatifs, 4 abstentions.

Non : Laure De Leener, Vincent Lurquin.

Abstentions : Michaël Vander Mynsbrugge, Pierre Tempelhof, Geoffrey Van Hecke, Nicolas Pantidis.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,
(s) Christian Lamouline

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 01 juillet 2019

Par ordonnance :

Pour le Secrétaire communal,
Le 1er Conseiller délégué,

Le Bourgmestre,

Sandra Goegebeur

Joël Riguelle